



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Mercredi 29 octobre 2014

AVIS DE LA REGION MIDI-PYRENEES RELATIF AU PROJET DE LOI NOTRe DU 18 JUIN 2014

Amendement n°3 déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Page 20

Amendement n° 3

Ajouter un nouveau tiret dans le paragraphe « en matière de formation professionnelle » après « que soit actée la mise à disposition des personnels d'État des CIO et des conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) auprès de la Région pour la mise en œuvre du SPRO » :

« que soit également actée la mise à disposition des personnels des Équipes d'Orientation Spécialisée (EOS) de Pôle Emploi (Psychologues du Travail et Assistantes Techniques d'Orientation) auprès de la Région pour la mise en place du SPRO. »